ADDITIFS AUX

REGLES DE SELECTION

Patinage Artistique Synchronisé

Saison 2024 / 2025

(Document validé par le BE du 17/07/2024)

I. LES MASTER'S

Objectif

La participation aux MASTER'S est obligatoire pour participer aux compétitions internationales (Compétitions ISU, Challengers Series, Championnat du Monde Juniors et Seniors), pour les catégories Juniors N1 et Seniors N1.*

**En cas d'annulation des Masters, une mise en situation avec des OA ISU sélectionnés par la DTN pourra être mise en place à distance pour évaluer les programmes. Les équipes seront sélectionnées aux Elites après accord de la commission technique et pédagogique et validation de la DTN.*

***En cas de forfait, l'équipe concernée devra faire valider les 2 programmes par des OA ISU sélectionnés par la DTN au plus tard le 30 octobre. Sa sélection aux Elites se fera après validation de la commission technique et pédagogique et du Directeur Technique National.*

Dates

Du 26 au 28 septembre 2024 à VILLARD DE LANS.

Conditions et Critères de Participation

➢ *Pour les catégories N1 : Juniors*

- *Avoir participé au Championnat de France Juniors ou Seniors N1 2023, avoir réalisé au **minimum 89 points** en compétitions internationales sur les 2 programmes sur la saison 2023-2024 et avoir validé les deux programmes en entier en situation de compétition par des officiels de l'arbitrage validés par la DTN avant le 9 septembre 2024.*

- *Pour les autres équipes, avoir fait valider les deux programmes en entier en situation de compétition par des officiels de l'arbitrage validés par la DTN avant le 9 septembre 2024.*

➢ *Pour les catégories N1 : Seniors*

- *Avoir participé au Championnat de France Juniors ou Seniors N1 2023 et avoir réalisé **au minimum 136 points** en compétitions internationales sur les 2 programmes sur la saison 2023-2024 et avoir validé les deux programmes en entier en situation de compétition par des officiels de l'arbitrage validés par la DTN avant le 9 septembre 2024.*

- *Pour les autres équipes, avoir fait valider les deux programmes en entier en situation de compétition par des officiels de l'arbitrage validés par la DTN avant le 9 septembre 2024.*

Quotas maximum par catégorie

Patinage Artistique Synchronisé	JUNIORS N1	SENIORS N1
Nombre d'équipes maximum	5	1

Ordre de Passage

L'ordre de passage est établi selon les critères suivants :

- *Pour le programme court, l'ordre de passage est basé sur le FRENCH RANKING (classement de l'année) de la catégorie et pour ceux qui ne seraient pas classés, par tirage au sort en amont de la compétition (ils patineront en premier dans le groupe).*

- *Pour le programme long, l'ordre de passage suivra l'ordre inverse du classement en programme court.*

II. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES

Dates

Du 19 au 22 décembre 2024 à ? (à confirmer quand le lieu sera identifié).

Conditions et Critères de Participation

➢ *Catégories Seniors N1 :*

- Avoir participé aux Masters 2024

- En cas de forfait aux Masters 2024, la participation se fera sur validation du DTN après avis de la CSNPAS et de la DTN (Modalités en attente).

Quotas maximum :

Patinage Artistique Synchronisé	SENIOR N1
Nombre d'équipes maximum	1

Ordre de Passage

- L'ordre de passage pour le programme court suivra l'ordre inverse du classement des Masters. Si une équipe n'a pas participer au Masters, elle passera en premier.

- L'ordre de passage pour le programme long suivra l'ordre inverse du classement en programme court des Elites.

III. COMPETITIONS INTERNATIONALES SENIORS N1

➢ *Inscription des Equipes Seniors N1*

La CSNPAS après validation de la DTN est seule habilitée à inscrire administrativement ou à déclarer forfait des équipes dans une compétition internationale ISU hors Championnats du Monde et Challengers Series.

La FFSG est seule habilitée à inscrire ou à déclarer forfait des équipes aux Championnats du Monde Seniors et Challengers Series.

Ces compétitions internationales permettent :

- Aux équipes d'acquérir des points ISU
- Aux équipes de préparer les échéances importantes

Les demandes d'inscriptions devront être **communiquées à la CSNPAS et la DTN au plus tard le 31 juillet 2024 pour les compétitions du premier trimestre de la saison et le 15 septembre pour les compétitions du 1er trimestre 2024.**

Un formulaire spécifique sera adressé aux clubs. Il devra spécifier le nom de l'équipe et la catégorie, les Noms, Prénoms, n° de licence et dates de naissance des patineurs ainsi que la liste des compétitions ISU choisies. La CSNPAS déterminera pour chaque compétition une date limite d'engagement.

➢ *Compétitions obligatoires du Chemin de Sélection Seniors N1**

- **MASTERS du 26 et 28 septembre 2024 à VILLARD DE LANS.**
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DU 19 -22 décembre 2024 à ?.**
- **FRENCH CUP 31 janvier- 1 février 2025 à ROUEN.**
- **Deux compétitions au minimum : 2 Challengers Series dont French Cup ou French Cup + 1 compétition internationale pour la sélection aux championnats du Monde Seniors**

*Sous réserve de calendriers FFSG et ISU initiaux inchangés. En cas d'annulation ou de report, les compétitions et exigences ci-dessus/ ci-dessous pourront être revues après accord du DTN.

➢ ***Calendrier des Challengers Series 2024-2025***

16-18 janvier 2025	**Mozart Cup**	**SALZBURG (AUT)**
24-25 janvier 2025	**Dresden Cup**	**DRESDEN (GER)**
31 janvier- 1er février 2025	**French Cup**	**ROUEN (FRA)**
7-8 février 2025	**International Classic**	**BOSTON (USA)**

➢ ***Sélections***

La compétition des Masters est une compétition qui valide l'entrée au chemin de sélection pour les Championnats du Monde Seniors et la participation aux compétitions ISU.
Toute équipe, n'ayant pas obtenu le minima requis aux Masters, aura jusqu'aux Elites pour les valider :

- Minima d'entrée du Chemin de sélection au championnat du Monde Seniors 2024 : **48 points*** sur le programme COURT.
- Minima pour participer aux compétitions internationales Seniors ISU : **35 points*** sur le programme COURT.

*Sous réserve du nouveau calcul de points ISU.

La sélection pour le Championnat du Monde Seniors sera validée selon les 2 critères suivants :

- **Avoir obtenu la meilleure moyenne des scores réalisés lors de 2 compétitions : Elites et compétitions ISU** (somme des 2 scores divisée par 2).

- **Avoir obtenu un minimum de 160 points* sur la moyenne des scores des 2 compétitions (dont 1 Challenger Series).**

*Sous réserve du nouveau calcul de points ISU

Les équipes pourront participer, si elles le souhaitent, à 3 compétitions ISU (1 Challengers Series + French Cup+ 1 compétition ISU). Dans ce cas, les 2 meilleurs scores obtenus seront pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Les délais et les minimas de scores annoncés dans ce chemin de sélection pourront être revus en cas de modification des calendriers initiaux FFSG et/ou ISU et/ou de problèmes liés à la crise sanitaire ou autres.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.
Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

IV. COMPETITIONS INTERNATIONALES JUNIORS ISU

➢ *Inscription des Equipes Junior National 1*

La CSNPAS après validation de la DTN est seule habilitée à inscrire administrativement ou à déclarer forfait des équipes dans une compétition internationale ISU hors Championnats du Monde et Challengers Series.

La FFSG est seule habilitée à inscrire ou à déclarer forfait des équipes aux Championnats du Monde Junior, Sénior et Challengers Series.

Ces compétitions internationales permettent :

- Aux équipes d'acquérir des points ISU
- Aux équipes de préparer les échéances importantes

Les demandes d'inscriptions devront être **communiquées à la CSNPAS et la DTN au plus tard le 31 juillet 2024 pour les compétitions du premier trimestre de la saison et le 15 septembre pour les compétitions du 1er trimestre 2024.**

Un formulaire spécifique sera adressé aux clubs. Il devra spécifier le nom de l'équipe et la catégorie, les Noms, Prénoms, n° de licence et dates de naissance des patineurs ainsi que la liste des compétitions ISU choisies.

LA CSNPAS déterminera pour chaque compétition une date limite d'engagement.

➢ *Compétitions obligatoires du Chemin de Sélection Juniors National 1**

- **MASTERS les 29 et 30 septembre 2023 à VILLARD DE LANS.**
- **Santa Claus Cup BRNO (CZE) du 13 – 15 décembre 2024.**
- **FRENCH CUP les 31 janvier et 1er février 2025 à ROUEN.**
- **Deux compétitions au minimum : French Cup + 1 Challenger Series ou French Cup + 1 compétition ISU pour la sélection aux championnats du Monde Junior.** **La Santa Claus Cup de BRNO entre dans les compétitons ISU pour la sélection au championnat du Monde.**

**Sous réserve de calendriers FFSG et ISU initiaux inchangés. En cas d'annulation ou de report, les compétitions et exigences ci-dessus et ci-dessous pourront être revues après accord du DTN.*

➢ ***Calendrier des Challengers Series :***

16-18 janvier 2025	**Mozart Cup**	**SALZBURG (AUT)**
24-25 janvier 2025	**Dresden Cup**	**DRESDEN (GER)**
31 janvier- 1er février 2025	**French Cup**	**ROUEN (FRA)**
7-8 février 2025	**International Classic**	**BOSTON (USA)**

➢ ***Sélections***

La compétition des Masters est une compétition qui valide l'entrée au chemin de sélection pour les Championnats du Monde Juniors et la participation aux compétitions Juniors ISU.
Toute équipe, n'ayant pas obtenu les minimas requis aux Masters, aura jusqu'à la Santa Clauss Cup à BRNO pour les valider :

- Minima d'entrée du chemin de sélection au championnat du Monde Junior : **38 points*** sur le programme COURT.
- Minima pour participation aux compétitions internationales ISU : **28 points*** sur le programme COURT.

*Sous réserve du nouveau calcul de points ISU.

La sélection pour le Championnat du Monde sera validée selon les 3 critères suivants :

- **Avoir patiné à 16 patineurs sur le chemin de sélection.**
- **Avoir obtenu la meilleure moyenne des scores réalisés aux 2 compétitions ISU** (somme des 2 scores divisée par 2).
- Avoir obtenu un minimum de **105 points*** sur la moyenne des scores des 2 compétitions ISU (dont 1 Challenger Series).

*Sous réserve du nouveau calcul de points non paru à ce jour

Les délais et les minimas de scores annoncés dans ce chemin de sélection pourront être revus en cas de modification des calendriers initiaux FFSG et/ou ISU et/ou de problèmes liés à la crise sanitaire. Les équipes pourront participer, si elles le souhaitent, aux 3 compétitions ISU (1 Challenger Series + French Cup+ 1 compétition ISU). Dans ce cas, les 2 meilleurs scores obtenus seront pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.
Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

V. COMPETITIONS INTERNATIONALES NOVICES AVANCES

➢ *Inscription des Equipes Novices A*

Les inscriptions devront être communiquées à la CSNPAS **au 15 septembre 2024.**

Un formulaire spécifique sera adressé aux clubs. Il devra spécifier le nom de l'équipe et la catégorie, les Noms, Prénoms, n° de licence et dates de naissance des patineurs ainsi que la liste des compétitions ISU choisies.

Pour participer à une compétition internationale ISU en Novices Avancés en 2024-2025, les équipes devront avoir :

- envoyé le formulaire d'inscription avant le 15 septembre à la CSNPAS et la représentante de la discipline à la DTN ;
- envoyé la vidéo du programme en entier et en tenue officielle au plus tard le 20 septembre 2024 à **sroux@ffsg.org** et **csnpas@ffsg.org** ;
- reçu la validation du programme par le panel de juges des Masters via la CSNPAS ;
- reçu la visite d'officiels de l'arbitrage au moment des vacances de Toussaint et la validation finale de la CSNPAS.

➢ *Compétitions obligatoires du Chemin de Sélection Novices A (National 1)*

- **1 manche minimum du championnat de France Novice A**
- **French Cup le 2 février 2024 à Rouen**
- **Finale du championnat de France Novice A.**